

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 39**

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Brun, M. Sermier, M. Bazin, M. Vialay, M. Viala, M. Saddier,
M. Masson, Mme Ramassamy, M. Aubert, M. de Ganay, M. Breton, Mme Anthoine et
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« électroniques »,

insérer les mots :

« ou téléphoniques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement cherche à prévenir un éventuel contournement de la loi qui pourrait s'opérer en substituant les communications téléphoniques aux communications téléphoniques.